

En ce moment

Covid-19

Guerre en Ukraine

Présidentielle 2022

Le Lab Présidentielle

Offres d'emploi

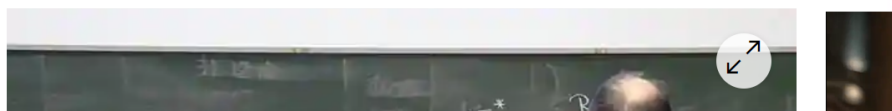
Accueil / Économie / Emploi

Fonctionnaires. Qu'est-ce que le point d'indice que le gouvernement promet de « dégeler » ?

Le gouvernement promet une revalorisation générale. Mais la décision appartiendra à la prochaine majorité, issue des élections.

Ouest-France
Jacques SAYAGH.

Publié le 15/03/2022 à 18h50



Qu'est-ce que le point d'indice ?

La valeur qui permet de calculer le traitement des 5,6 millions d'agents publics. Elle s'élève à 4,69 €. En la multipliant par l'indice du fonctionnaire, on obtient sa rémunération brute. « **Jusqu'en 2010, le point d'indice était revalorisé régulièrement,** » indique François Ecalle, spécialiste des finances publiques. « **Depuis 2010, il est gelé, hormis deux hausses de 0,6 % en 2016 et en 2017.** »

Quelles conséquences ?

« **La perte de pouvoir d'achat s'élève à près de 12 % depuis 2010** », s'insurge Natacha Pomet, de la CGT. François Ecalle observe, lui, plutôt une stagnation globale du salaire net moyen (+ 0,3 % par an pour les fonctionnaires d'État et territoriaux et - 0,2 % chez les hospitaliers) : « **C'est lié aux déroulements de carrière. Mais le gel affecte particulièrement les fonctionnaires débutants. Le bas des**

Le gouvernement annonce un dégel du point d'indice « **avant l'été, en raison d'une inflation persistante** ». » Ça se fera par décret. Il faudra néanmoins une loi de finances rectificative pour débloquer les crédits. La décision appartiendra donc à la future majorité. Dans ce cas, pourquoi l'annoncer aujourd'hui ? « **On n'est pas naïfs. C'est électoraliste** », lâche Natacha Pommet. « **Nous réclamons une hausse du point d'au moins 5 %.** » Mylène Jacquot, de la CFDT, se réjouit, elle, de « **la fin d'un tabou** ». Et d'ajouter : « **La seule mesure protégeant tous les fonctionnaires, c'est le dégel du point.** » Une mesure logique pour François Ecalle : « **L'inflation devient durable. Et elle fait augmenter la TVA, donc les recettes de l'État.** »